



Récapitulatif des subventions allouées par le SAS omnisports

<u>Type</u>	<u>Groupe</u>	<u>Conditions</u>	<u>Base de calcul</u>	<u>Instance et date de décision</u>	<u>Traitement commission</u>	<u>Période de versement</u>
Fonctionnement	1-2	Fonction du nombre d'adhérents SAS de la saison précédente et de l'âge des adhérents	Fichiers SAS au 30 juin Base 100% : 39,50€ <i>Gr1</i> : <21 ans = 100%, 21à 40 = 92%, >40 ans = 25% <i>Gr2</i> : <21 ans = 58%, 21à 40 = 50%, >40 ans = 25%	CF 12/12/2008	Financière de décembre	Janvier
Déplacements	1-2	Calendriers sportifs officiels, factures location (minibus) Le fichier des adhérents de la section doit être remis au SAS pour paiement de la subvention	Factures pour les locations 0,15€ / km aller Nuitée (nuit + pd) : 18,50€ Repas : 8,00€	CD 21/06/2004	Financière de juin	Juillet
Formation	1-2-3	Formation professionnelle des entraîneurs, arbitres, marqueurs. Faire une demande écrite au Président du SAS L'autorisation du Bureau du SAS est requise pour toute formation dont le montant est supérieur à 500€	Factures avec les mêmes bases que pour les déplacements.		Financière de juin	Juillet
Arbitrage	1	Montant des frais d'arbitrage inscrits en comptabilité de la saison précédente	Taux : 35%	CF 12/12/2005	Financière de décembre	Janvier
Encadrement des équipes	1	Équipes inscrites en championnat	380€ / équipe	CF 12/12/2005	Financière de juin	Juillet
Matériels	3	Demande écrite et détaillée des sections à la commission financière	Devis de fournisseurs		Financière de décembre	Janvier
Charges patronales	1-2-3	Pour tout salarié (CDD, CDI) pour un salaire horaire plafonné à 17,50€	45% des charges patronales	CD 1/10/2007	Financière de juin	Juillet Août
		Prestation services externes : Profession sports et auto-entrepreneurs.	13% de la facture Hors TVA. Les frais de déplacement ne sont pas pris en compte	Bureau 31/08/09 CD 12/01/2010	Financière de juin	Juillet Août
Grandes manifestations	1-2-3	Demande écrite au bureau et décision au Comité Directeur	Proposition du bureau et décision en CD en fonction du projet			
Visite médicale des salariés	1-2-3	Être salarié au SAS. Nota : en cas d'employeurs multiples, la section demande un partage avec les autres employeurs.	50% des frais de visite médicale	CD 14/01/2006		
Jumelage	1-2-3	Frais de transport lors d'un déplacement vers une ville jumelée avec Saint-Avertin	1/3 Comité de Jumelage, 1/3 SAS, 1/3 Section			
Trophées	1-2-3	Pour des compétitions, et manifestations exceptionnelles	100€ maxi sur présentation de la facture détaillée	Bureau 24/05/2005		